

UNITED FOR A JUST FUTURE

IndustriALL Global Union 3rd Congress
14-15 September 2021

Résolution sur la coopération avec d'autres Fédérations syndicales internationales (FSI)

- 1- Le Conseil des Global Unions (CGU) a été créé le dernier jour du Congrès fondateur de la CSI, réunissant la CSI, l'ensemble des FSI et la TUAC, dans le but de créer un espace de coopération étroite entre les différents acteurs mondiaux du mouvement syndical.
- 2- Comprenant la nécessité d'une action conjointe des différentes FSI face aux principaux défis posés aux travailleuses et travailleurs dans l'économie mondiale, IndustriALL Global Union prend une part active à ces efforts depuis la fondation du CGU.
- 3- La reprise et la réforme des chaînes de production et d'approvisionnement offrent des occasions d'accroître l'adhésion syndicale et le pouvoir des syndicats, de réformer la réglementation internationale et d'établir de nouvelles normes durables dans les industries et la chaîne d'approvisionnement. Il est absolument déterminant que les syndicats mondiaux et leurs affiliés harmonisent leurs politiques en matière de coopération dans la chaîne d'approvisionnement.
- 4- Plus particulièrement, nous assistons à des changements rapides et profonds dans le mode de fonctionnement de l'industrie, qui se traduisent de plus en plus par des chaînes de production complexes dans lesquelles différents segments de ces chaînes d'approvisionnement mondiales sont organisés / représentés par différentes FSI.
- 5- Nous devons tirer parti de notre force pour lutter en faveur des droits des travailleurs dans les différents niveaux de ces chaînes d'approvisionnement mondiales, et seul un travail conjoint entre les FSI peut permettre d'y parvenir.
- 6- Aussi, le troisième Congrès d'IndustriALL Global Union décide de ce qui suit :
 - a- À travers le CGU, IndustriALL devrait instaurer une discussion avec les autres FSI dans le but de disposer d'un programme d'action sur les chaînes de valeur des principales multinationales.
 - b- Un comité de coordination devrait être créé, impliquant les FSI qui se joignent au projet, aux fins de planifier et d'exécuter le Plan d'action.
 - c- Le Plan d'action devrait comporter la lutte contre les violations des droits syndicaux tout au long de la chaîne de valeur et des « campagnes de syndicalisation ».
 - d- Une équipe devrait être constituée au sein d'IndustriALL, composée des directeurs des différents secteurs sous la coordination d'un·e SGA.
 - e- Le/la représentant·e d'IndustriALL devrait régulièrement rendre compte de l'état d'avancement du Plan d'action lors des réunions de l'exécutif.